



## MODE D'INSCRIPTION AU CONGRES

**Le 81<sup>e</sup> CPLF se déroulera les jeudi 13 mai, vendredi 14 mai et samedi 15 mai 2021.**

- Il sera diffusé en visioconférence depuis un studio d'enregistrement situé à la Maison de la Mutualité à Paris au lieu de se tenir en présence au Centre YMCA de Jérusalem initialement prévu.
- Les rapporteurs et orateurs pourront intervenir depuis le studio ou depuis tout autre lieu selon la situation sanitaire et leur convenance.
- L'inscription donne accès à l'intégralité du programme. Le congrès sera diffusé en français, en hébreu, en anglais et en portugais.
- Grâce au streaming une interactivité permanente sera possible. Tous les inscrits pourront poser des questions et faire part de leurs réflexions aux rapporteurs et orateurs par « chat » lors des temps de discussion après chaque table ronde et durant les forums, mais aussi de façon différée si vous suivez le congrès en « replay » du fait du décalage horaire. Les réponses des orateurs se feront en direct durant les temps de discussion et des forums.
- L'ensemble des travaux sera accessible en direct et en replay, dans la langue de votre choix - français, hébreu, anglais, portugais - via la plateforme de streaming qui sera dédiée au Congrès.
- Vous recevrez par un mail envoyé du secrétariat du CPLF, le lien comprenant l'URL de connexion pour rejoindre la plateforme de streaming de notre événement à partir du 12 avril 2021. Il est IMPERATIF de vous assurer de disposer d'une bonne connexion internet et de nous communiquer, au moins cinq jours avant la date du Congrès, tout changement de votre adresse mail.
- Les travaux du Congrès seront consultables par replay sur la plateforme jusqu'au 30 mai 2021.
- D'éventuelles modifications du programme sont possibles. Nous l'ajusterons en conséquence et vous invitons à le consulter régulièrement sur le site de la spp [www.spp.asso.fr](http://www.spp.asso.fr)
- Les horaires indiqués sur le programme sont ceux de Paris (horaires CET = UTC +1)
- Pour rejoindre le CPFL, nous vous invitons à vous inscrire via le site de la SPP [www.spp.asso.fr](http://www.spp.asso.fr) à partir du 25 janvier et jusqu'au 11 mai 2021.

### **Convention formation / Prises en charge :**

Les organismes souhaitant inscrire des personnes et ayant besoin d'une convention de formation doivent contacter le secrétariat du CPLF : [congres@spp.asso.fr](mailto:congres@spp.asso.fr)

Les annulations d'inscription doivent être notifiées par écrit à l'adresse du CPLF : [congres@spp.asso.fr](mailto:congres@spp.asso.fr)